

RETABLIR L'ETAT A SA JUSTE PLACE, GARANT DU BIEN COMMUN

Article rédigé par *La Fondation de service politique*, le 24 septembre 2008

La communauté politique existe pour le bien commun. Elle trouve en lui sa pleine justification et sa signification et c'est de lui qu'elle tire l'origine de son droit propre. Quant au bien commun, il comprend l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement.

[...] Pour empêcher que, chacun opinant dans son sens, la communauté politique ne se disloque, une autorité s'impose qui soit capable d'orienter vers le bien commun les énergies de tous : non d'une manière mécanique ou despotique, mais en agissant avant tout comme une force morale qui prend appui sur la liberté et le sens des responsabilités. [...] Il s'ensuit que l'exercice de l'autorité politique doit toujours se déployer dans les limites de l'ordre moral en vue du bien commun, conformément à un ordre juridique légitimement établi ou à établir.

GAUDIUM ET SPES, n. 74

L'ÉTAT EST L'EXPRESSION de la volonté d'une communauté à vivre ensemble dans la concorde en partageant des conceptions communes de la vie humaine et du monde extérieur ; c'est par lui que, dépassant très largement le concept minimal de contrat social, elle accède à la dimension politique et se révèle à elle-même en tant que nation.

La crise du modèle social français , au-delà du caractère réducteur que revêt cette expression très connotée, n'exprime pas autre chose qu'une crise de la communauté politique nationale. Ses dimensions sont multiples. L'absence de consensus moral fondamental, la fragmentation accélérée de la société, la surenchère de revendications permanentes à laquelle il est soumis, déstabilisent l'État dans l'exercice de ses fonctions essentielles et légitimes. Il s'ensuit une défaillance de son autorité que ne peuvent suppléer ni l'inflation législative, ni les empilements de procédures, ni la multiplication anarchique de structures nouvelles, ni les crispations sécuritaires. En revanche, ces réactions engendrent malaise, désordre, étouffement des initiatives, restrictions de libertés, qui ne peuvent laisser les chrétiens sans réaction.

Conscients qu'ils ne renouvelleront pas la société par la seule transformation de ses structures, le service du bien commun les invite toutefois à coopérer sans relâche au rétablissement de l'État à sa juste place.

Pratiquement, l'État est soumis à deux séries de forces centrifuges :

- la contraction de sa sphère de souveraineté : d'une part sous l'effet de l'intégration européenne dont il subit plus qu'il ne décide les mécanismes de dévolution de compétences, d'autre part sous l'effet de la décentralisation que des élus cumulant des mandats à plusieurs niveaux lui arrachent à leur profit ;
- la contestation de sa légitimité même : d'un côté par un libéralisme idéologique qui voudrait le réduire à un rôle supplétif, de l'autre par le repli communautaire de sous-groupes constitués sur des bases ethniques, catégorielles ou idéologiques, et revendiquant un pouvoir propre.

La France n'est pas seule dans ce cas. D'autres pays européens subissent la même crise de façon encore plus aiguë au point que leur unité nationale se délite : la Belgique, qui en a pris brutalement conscience à l'occasion d'une émission de télé-fiction mettant en scène la sécession de la Flandre ; l'Espagne, que les autonomies régionales sont en train de démanteler ; le Royaume-Uni, qui ne sait comment refréner le communautarisme ethnique et se contracte progressivement sur la seule Angleterre tandis que s'émancipent l'Ecosse et le Pays de Galles ; l'Italie et d'autres encore.

La France et son État ont partie liée de manière particulière ; l'une et l'autre ont grandi de concert, donnant corps à la nation en lui permettant de prendre en main son destin collectif à mesure qu'étaient réduites et soumises les féodalités de toutes sortes. Si le thème de l'État de droit revêt encore un sens politique en tant que valeur fondatrice de la démocratie, n'en est-ce pas la conséquence ? A contrario, de quels handicaps insurmontables ne souffrent pas les pays à qui fait défaut un État capable de s'imposer à la diversité des groupes ethniques, des intérêts privés ou des potentats locaux ?

L'unité nationale n'est jamais définitivement acquise. Dérisoires en seraient les manifestations sporadiques autour de compétitions sportives ou de prouesses technologiques, si l'État, qui en est historiquement comptable, ne remplissait plus son rôle.

La restauration de l'État apparaît comme un des grands enjeux des prochaines années. Les thèmes en vogue du moins d'État ou de l'État modeste, sous de flatteuses apparences, révèlent davantage l'insuffisance du diagnostic qu'ils n'ouvrent de pistes sérieuses. S'il est vrai que la contestation de ses interventions excessives et de son impuissance a de réels fondements, le cœur du problème se situe au niveau de son autorité : c'est elle d'abord qu'il faut restaurer, dans sa juste mesure. Pour s'en tenir à l'immédiat concret, le recouvrement de son autorité par l'État comporte trois préalables :

- l'État garant du bon ordre des choses,
- la remise en ordre des compétences dans la sphère publique,
- la restauration des finances publiques.

I- RETABLIR L'ÉTAT, GARANT DU BON ORDRE DES CHOSES

1/ Restaurer l'ordre public, pris au sens large

Il faut écouter les plaintes qui montent des milieux populaires dont le principal patrimoine n'est pas financier mais culturel et politique. Pour eux la société, telle qu'ils la vivent, fonctionne de façon dévoyée selon trois mécanismes infernaux :

[Fin de l'extrait] ...

Pour lire le texte complet, commandez le Guide de l'électeur chrétien 2007 (Liberté politique n° 36) en [cliquant ici](#)

Nous vous remercions de votre confiance et de votre compréhension.